

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2618**

concernant le projet de création d'un certificat et d'une mineure en histoire de l'art

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de création d'un certificat et d'une mineure en histoire de l'art;

**ATTENDU** les annexes afférentes au projet de création;

**ATTENDU** les descriptifs des nouveaux cours;

**ATTENDU** la résolution UQO-APÉMI-1617-04-389 de l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image du 19 octobre 2016;

**ATTENDU** la résolution C-ÉMI-2016-2017-43 du conseil de l'École multidisciplinaire de l'image du 10 janvier 2017;

**ATTENDU** la résolution 108-SCE-249 de la sous-commission des études du 11 janvier 2017 donnant un avis favorable au projet de création d'un certificat et d'une mineure en histoire de l'art;

**ATTENDU** les ajustements apportés au dossier suite aux commentaires formulés par les membres de la sous-commission des études lors de sa 108<sup>e</sup> réunion tenue le 11 janvier 2017;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Langevin, appuyée par monsieur Martin Robitaille,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la création d'un certificat et d'une mineure en histoire l'art;

**DE RECOMMANDER** au conseil d'administration d'offrir la mineure en histoire de l'art à compter de l'automne 2017 et d'ouvrir les admissions au certificat en histoire de l'art à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'automne 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2619**

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du baccalauréat en informatique, cheminement coopératif (7033)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 2016-CMI-004 issue de la réunion du conseil de module de l'informatique du 5 avril 2016;

**ATTENDU** que les conditions d'intégration et de poursuite au cheminement coopératif du baccalauréat en informatique requièrent présentement une moyenne cumulative supérieure ou égale à 2,5 /4,3;

**ATTENDU** la volonté d'assurer le succès de tous les étudiants en stage et de veiller à la pérennité du programme;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Charmain Levy, appuyée par madame Christiane Guay,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification, à compter du trimestre d'été 2017, de la condition d'admission au cheminement coopératif du baccalauréat en informatique selon le libellé suivant :

*« L'admission au cheminement coopératif se fait après trois ou quatre trimestres d'inscription au cheminement régulier du baccalauréat en informatique (7833). L'étudiant doit, au moment de présenter sa demande de transfert au programme coopératif (avec stages), avoir une moyenne cumulative supérieure ou égale à 2.75/4.3. Il devra de plus maintenir cette moyenne tout au long de ses études dans le programme coopératif ».*

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2620**

concernant la modification du baccalauréat en psychoéducation (7815)

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 330-CE-2537 de la commission des études tenue le 28 janvier 2016 approuvant le dossier d'évaluation du baccalauréat en psychoéducation;

**ATTENDU** le projet de modification du baccalauréat en psychoéducation (7815);

**ATTENDU** les descriptifs des nouveaux cours;

**ATTENDU** les triptyques présentant les modifications de cours;

**ATTENDU** les triptyques présentant les modifications de programme;

**ATTENDU** la résolution du conseil de module de la psychoéducation (réunion tenue le 8 décembre 2016) approuvant les modifications du baccalauréat en psychoéducation (7815), lesquelles modifications donnent suite aux recommandations du rapport d'évaluation;

**ATTENDU** la résolution du Département de psychoéducation et de psychologie (extrait 1318) approuvant les nouveaux descriptifs de cours;

**ATTENDU** la résolution du Département de psychoéducation et de psychologie (extrait 1317) approuvant les modifications des descriptifs de cours;

**ATTENDU** la résolution 108-SCE-250 de la sous-commission des études du 11 janvier 2017 donnant un avis favorable au projet de modification du baccalauréat en psychoéducation (7815);

**ATTENDU** les ajustements apportés au dossier suite aux commentaires formulés par les membres de la sous-commission des études lors de sa 108<sup>e</sup> réunion tenue le 11 janvier 2017;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Marc Landry,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les modifications au baccalauréat en psychoéducation (7815) telles que présentées, lesquelles entreront en vigueur au trimestre d'automne 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2621**

concernant l'offre du doctorat sur mesure à l'École multidisciplinaire de l'image

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le *Régime des études de cycles supérieurs* prévoyant et encadrant l'offre de programmes de cycles supérieurs à l'UQO;

**ATTENDU** le plan de formation du doctorat sur mesure développé à l'UQO et adopté par l'École multidisciplinaire de l'image;

**ATTENDU** la résolution UQO-APÉMI-1617-04-395 de l'assemblée de l'École multidisciplinaire de l'image recommandant l'offre du doctorat sur mesure au sein de son département;

**ATTENDU** la définition de « Thèse » à l'article 1.49 du *Régime des études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** les ajustements apportés aux descriptifs de cours pour y intégrer la notion de recherche création et recherche d'intervention;

**ATTENDU** les annexes afférentes au projet;

**ATTENDU** la résolution 108-SCE-251 de la sous-commission des études du 11 janvier 2017 donnant un avis favorable à l'offre du doctorat sur mesure à l'École multidisciplinaire de l'image;

**ATTENDU** les ajustements apportés au dossier suite aux commentaires formulés par les membres de la sous-commission des études lors de sa 108<sup>e</sup> réunion tenue le 11 janvier 2017;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Emmanuelle Avon,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** aux membres du conseil d'administration d'approuver l'offre du doctorat sur mesure à l'École multidisciplinaire de l'image à compter de l'automne 2017, et ce, selon un régime d'études à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2622**

concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

**ATTENDU** la recommandation formulée par le comité d'habilitation pour l'habilitation à la direction de mémoires;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Joël Éric Olinga Mebada,  
appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'HABILITER** pour les cinq prochaines années, soit jusqu'au 25 janvier 2022 inclusivement, la personne dont le nom a été présenté en annexe A, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, à la direction de mémoires, selon les recommandations du comité d'habilitation.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

ANNEXE A

**LISTE DES PERSONNES RECOMMANDÉES À LA DIRECTION ET À LA CODIRECTION AUX ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS**

**MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MBA)**

<b>Personne</b>	<b>Département ou affiliation</b>	<b>Type d'habilitation</b>	<b>Période</b>
Zogning Nguimeya, Joseph Félix	Département des sciences comptables	Direction	26 janvier 2017 au 25 janvier 2022

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 338-CE-2623

concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le protocole d'entente fixant les modalités d'association entre les constituantes de l'Université du Québec concernées par le programme de doctorat en éducation à l'Université du Québec à Montréal;

**ATTENDU** la lettre de madame Céline Chatigny, directrice du programme de doctorat réseau, au doyen des études de l'UQO;

**ATTENDU** les résolutions D16-SCAE-263.5 et D16-SCAE-263.6 de la 263<sup>e</sup> réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation du doctorat en éducation, tenue le 23 novembre 2016;

**ATTENDU** les explications du doyen des études;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Landry,  
appuyée par monsieur Wasarma Abdourahman Aden,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'UQAM l'habilitation des professeurs suivants à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation (3666), offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec :

- **Obtention du statut d'habilitation à la direction de recherche :**  
Madame Geneviève Lessard, Département des sciences de l'éducation;
- **Obtention du statut d'habilitation à la codirection de recherche :**  
Madame Judith Beaulieu, Département des sciences de l'éducation;
- **Maintien du statut d'habilitation à la direction de recherche :**  
Madame Martine Leclerc, Département des sciences de l'éducation;

**DE RECOMMANDER** à l'UQAM de retirer le statut d'habilitation à la professeure suivante qui est à la retraite : Madame Francine d'Ortun, Département des sciences de l'éducation;

**DE MANDATER** le doyen des études pour assurer le suivi auprès de l'UQAM.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2624**

concernant la mise à jour des listes de regroupements des programmes par unité

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les modifications de l'offre de programmes adoptées par les instances au cours de la dernière année;

**ATTENDU** les listes de regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Martin Robitaille,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECEVOIR** la mise à jour des listes de regroupements des programmes de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle;

**DE TRANSMETTRE** les listes de regroupements des programmes au conseil d'administration.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## COMMISSION DES ÉTUDES

### RÉSOLUTION 338-CE-2625

concernant la nomination de membres au comité de la culture d'excellence en enseignement

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 323-CE-2433 de la commission des études du 5 février 2015;

**ATTENDU** l'article 105.9 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de la culture d'excellence en enseignement;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 15 décembre 2016 et le rappel effectué le 5 janvier 2017;

**ATTENDU** les candidatures reçues au bureau du secrétaire général et présentées en séance;

**ATTENDU** la recommandation du Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'UQO du 16 décembre 2016;

**ATTENDU** les discussions en séance et la recommandation du doyen des études et du doyen de la gestion académique agissant d'office;

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Nadia Baaziz,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les professeurs suivants membres du comité de la culture d'excellence en enseignement pour un mandat débutant le 27 janvier 2017 et prenant fin le 30 avril 2019 :

- Madame Stéphanie Demers – Département des sciences de l'éducation;
- Madame Hélène Forget – Département de psychoéducation et de psychologie;
- Monsieur Martin Laberge – Département des sciences sociales;
- Madame Murielle Laberge – Département de relations industrielles;

**DE NOMMER** les personnes chargées de cours suivantes membres du comité de la culture d'excellence en enseignement pour un mandat débutant le 27 janvier 2017 et prenant fin le 30 avril 2019 :

- Madame Caroline Gagnon – Départements de travail social, des sciences sociales et de relations industrielles;
- Madame Ghyslaine Lévesque – École multidisciplinaire de l'image.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2626**

concernant la nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le mandat et la composition de la sous-commission de la formation des maîtres;

**ATTENDU** l'article 105.9 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 17 novembre 2016 et le rappel effectué le 5 janvier 2017;

**ATTENDU** la candidature reçue au bureau du secrétaire général et présentée en séance;

**ATTENDU** les discussions en séance et la recommandation du doyen des études agissant d'office;

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Sandrine Turcotte,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** la professeure Nathalie Anwandter Cuellar, du Département des sciences de l'éducation, membre de la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans, soit du 27 janvier 2017 au 26 janvier 2020.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 338-CE-2627**

concernant la nomination de membres au comité de la recherche et de la création

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-huitième réunion tenue le jeudi 26 janvier 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le mandat et la composition du comité de la recherche et de la création;

**ATTENDU** l'article 105.9 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de la recherche et de la création;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 17 novembre 2016 et le rappel effectué le 5 janvier 2017;

**ATTENDU** les candidatures reçues au bureau du secrétaire général et présentées en séance;

**ATTENDU** les discussions en séance et la recommandation de la doyenne de la recherche agissant d'office;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Marc Landry,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les professeurs suivants membres du comité de la recherche et de la création pour un mandat débutant le 27 janvier 2017 et se terminant le 30 septembre 2019 :

- Monsieur Daniel Fiset – Département de psychoéducation et de psychologie, secteur des sciences humaines;
- Monsieur Stéphane Gagnon – Département des sciences administratives, secteur complémentaire (tous les secteurs);

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

André J. Roy,  
Secrétaire général